



## Kilométrage trafiqué sur voiture d'occasion !!!

Par **fantastiques77\_old**, le **26/05/2007** à **11:32**

Bonjour et MERCI à ceux qui me liront .....

J'ai acheté une voiture le 08/07/2006 pour un montant de 10900 euros et 118 000 km.

J'ai roulé 10 mois avec et apres une panne, je l'amène chez le garagiste et là "haut surprise " il m'annonce que le compteur visuel sur le tableau de bord ne correspond pas aux informations qu'il a obtenu lui avec sa valise diagnostic !!!( compteur 123 800 km et sur valise 234 400 km ) Je sors de là avec 800 euros de facture et un turbo HS a changer prochainement ( coût 2000 euros )

Je contacte de suite par téléphone mon vendeur et là lui m'annonce qu'il etait pas au courant et qu'il l'a lui même acheté dans un garage !! Moi de mon côté je fais une recherche sur la personne qui est noté sur le controle technique et là il m'informe qu'il a fait reprendre cette voiture pour un achat neuf pour 5500 euros et alors elle avait 200 000 km à l'epoque ( fev 2006 )

Je ne sais plus quoi penser !!! en tout cas moi je me retrouve avec une voiture de 234 400 km avec de lourde panne et que j'ai payer trop chere !!!!

Je me tourne donc vers vous pour savoir si je peux avoir un recours et si je dois appuyer la fraude par une expertise et surtout comme il y a 10 mois que je l'ai acheté puis je encore me retourner ???

Merci infiniment de vos réponses et de m'aider à y voir plus clair !!!

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **26/05/2007** à **19:28**

Bonjour.

Vous pouvez sans doute déposer une plainte pénale pour escroquerie auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

Qui plus est, vous pouvez agir civilement contre le vendeur au titre du manquement à l'obligation de délivrance d'une chose conforme ou de la garantie des vices cachés.

Oui, évidemment, il faudra faire expertiser votre véhicule.